2018-AR-67

ST-PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de CHAMBERY
MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
Place René Cassin
73670
Tel : 04 79 65 81 33
contact@saintpierredentremont.org

ARRETE PERMANENT
MISE EN PLACE DES PANNEAUX DU DISPOSITIF REZO POUCE

Le Maire de SAINT PIERRE D'ENTREMONT,

- **Vu** le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;
- **Vu** le Code de la route – décret n°85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la route et le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- **Considérant** la mise en place du dispositif REZO POUCE,
- **Considérant** qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du dispositif et des usagers de la route,

A R R Ê T É

Article 1 :

Le dispositif REZO POUCE est autorisé à partir du 16 septembre 2018

Article 2 :

Les conducteurs identifiés par un autocollant REZO POUCE, apposé à l'avant de leur véhicule, sont autorisés à s'arrêter pour faire monter ou faire descendre les utilisateurs du dispositif REZO POUCE .

Article 3 :

Les arrêts prévus sont ceux des transports en commun, des parkings publics, ou d'autres emplacements définis ci-après.

Article 4 :

Les arrêts retenus sont les suivants :

Nom de l'arrêt	Adresse de l'arrêt	N°Relevé	Direction
Mairie	Place René Cassin RD912	110248	Chambéry
Pont Vaganay	Côte Maine RD45c	110249	Le Cirque de St Même
St Même d'en Bas	St Même d'en Bas/Pont du Recoud RD45c	110250	Le Cirque de St Même
Cirque de St Même	Parking du Cirque de St Même RD45c	110251	St Pierre d'Entremont

- Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE
- L'installation des panneaux sera réalisée par l'entreprise Kangourou.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et dans la commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT.

Article 6

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Madame le Maire de SAINT PIERRE D'ENTREMONT Savoie ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie
- Monsieur le Commandant de la Brigade des ECHELLES ;

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie (TDL de l'Avant Pays Savoyard) ;
- La Gendarmerie des ÉCHELLES ;
- La Gendarmerie de PONT DE BEAUVOISIN ;
- Le Centre de Secours d'ENTREMONT LE VIEUX
- Le Parc Naturel de Chartreuse
-

À SAINT PIERRE D'ENTREMONT, le 10 septembre 2018 ;

MAIRIE DE ST-PIERRE-D'ENTREMONT (Savoie)

Brigitte BIENASSIS, Maire